

# La Responsabilité Sociale des Entreprises : quelle mobilisation pour les quartiers ?

---

*Synthèse des séminaires de Carcassonne et Montpellier*

*28 février et 1<sup>er</sup> mars 2017*

Avec le soutien de



## Préambule

---

2

**La nouvelle politique de la ville, issue de la loi du 21 février 2014, engage les partenaires du contrat de ville à se tourner résolument vers les entreprises, partenaires clefs pour agir en faveur du développement économique des territoires fragiles, et en particulier des quartiers populaires. Un des enjeux est de faire de l'engagement des entreprises en faveur de ces territoires fragiles un volet de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Des outils ont été négociés en ce sens entre l'Etat et les entreprises à l'échelle nationale, tels que la *Charte Entreprises et Quartiers*. Où en est-on de sa déclinaison en Occitanie ? Comment favoriser à l'échelle locale l'implication des entreprises au bénéfice des quartiers et des entrepreneurs ?**

Les séminaires qui se sont tenus à Carcassonne le 28 février et à Montpellier le 1<sup>er</sup> mars ont permis d'apporter des éléments de réponses à ces questions, exemples concrets à l'appui. A Carcassonne, ont également été présentées les missions de la nouvelle Agence France Entrepreneur par son président, Mohed Altrad, à l'occasion du lancement, en février 2017, d'un appel à projet et de deux appels à manifestation d'intérêt.

**La Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)** est une notion admettant de nombreuses définitions et pratiques. En outre, c'est un concept très large qui aborde de nombreux sujets tels que les droits de l'homme, la gouvernance d'entreprise, la santé et la sécurité, les effets sur l'environnement, les conditions de travail et la contribution au développement économique et social. On mentionnera la définition de la RSE adoptée par la Commission européenne : *«La RSE est entendue comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société et ce dans l'ensemble des champs identifiés par les principales normes internationales»*.

En effet, même si le but principal d'une entreprise est de maximiser les profits, prendre des mesures supplémentaires pour le «bien social» est considéré bien plus qu'une obligation morale. Cela permet même d'augmenter les ventes grâce à une meilleure image et réputation, en réduisant les coûts et les risques, en améliorant l'engagement des employés et leur capacité d'innovation...

C'est le champ de la contribution des entreprises au développement économique et social des quartiers de la politique de la ville (et plus généralement des territoires fragiles) qui était au cœur de ces deux séminaires.

## Les points essentiels

### Des leviers pour mobiliser les entreprises au profit des quartiers

6 motivations pour les entreprises ont été identifiées\*, constituant des leviers pour inciter les entreprises à s'engager au bénéfice des quartiers :

- **La représentativité** : il s'agit de refléter toute la société, y compris les quartiers, pour mieux appréhender cette clientèle, mais aussi d'intégrer la diversité pour ne pas être dans une pensée « clonée »
- **L'ancrage territorial** : être en prise avec les quartiers permet une bonne insertion locale, notamment dans le lien avec les acteurs publics locaux, et constitue un relais de croissance
- **L'image grand public**, afin de renvoyer une image citoyenne à la clientèle

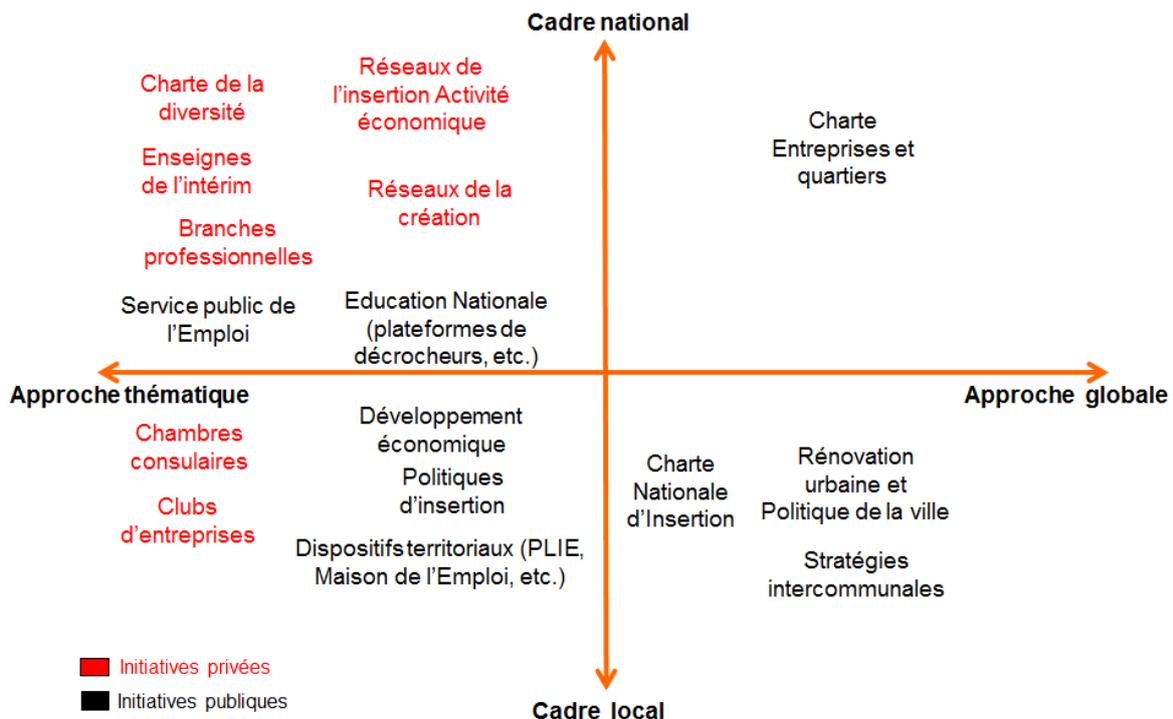
- **La cohésion interne**, pour fédérer les salariés, les fidéliser et leur permettre de développer un sentiment d'appartenance

- **Le rôle citoyen** : s'engager dans les quartiers montre qu'on participe à la lutte contre le chômage et au développement des compétences de tous

- **Le rôle réglementaire**, qui consiste à répondre à une demande des acteurs publics pour lutter contre le chômage (clauses d'insertion dans les marchés publics...)

*\*Source : Guide pratique « Comment les entreprises peuvent-elles favoriser l'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers ? » Recueil d'initiatives, méthodologie, clé, bonnes pratiques, IMS, Accenture, CGET, 2015.*

### Les différents outils à disposition des collectivités pour promouvoir l'engagement des entreprises en faveur des quartiers de la politique de la ville



Ce schéma vise à clarifier quelles sont les portes d'entrée possibles pour une collectivité qui souhaite contribuer à renforcer les liens entre entreprises et quartiers. Il est organisé selon 2 axes :

**1<sup>er</sup> axe** : les acteurs peuvent privilégier une approche thématique, c'est-à-dire l'intervention sur un seul sujet (l'emploi, la lutte contre les discriminations...), ou une approche plus globale, plus intégrée.

**2<sup>ème</sup> axe** : Les acteurs vont intervenir dans un cadre local avec des outils et des acteurs en proximité, soit s'inscrire dans un cadre national qui fixe le rôle des acteurs et du dispositif.

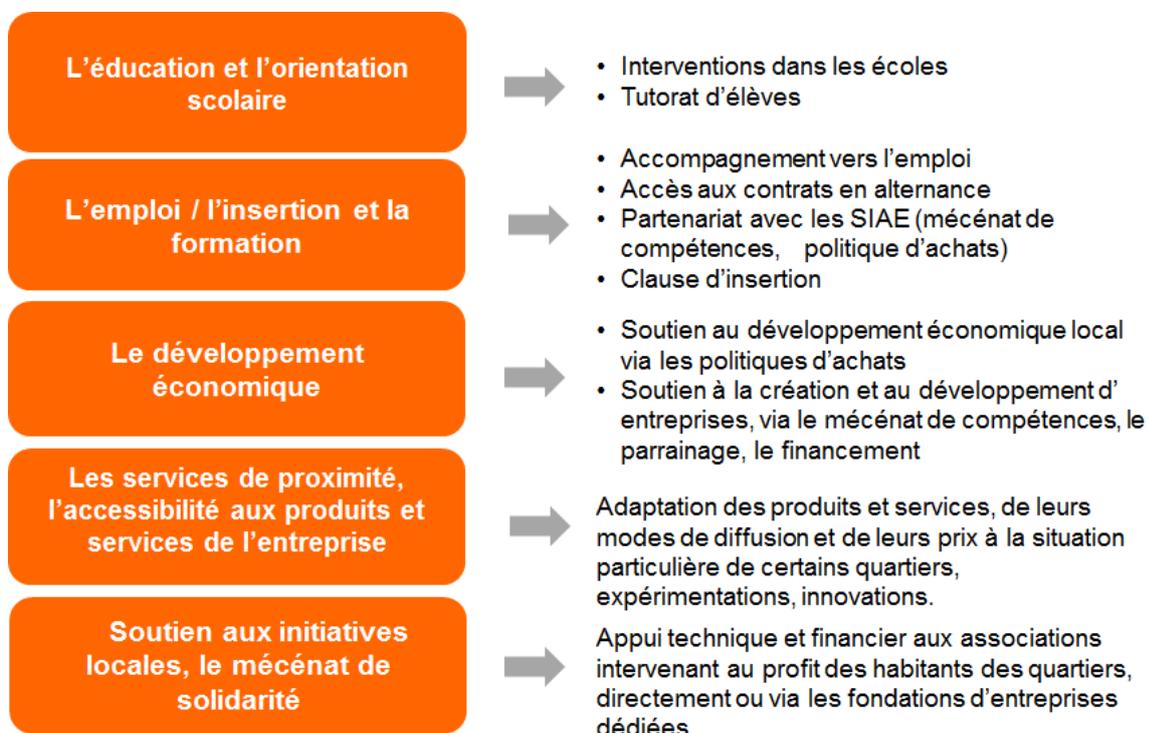
Selon ce schéma, **la Charte entreprises et quartiers** apparaît comme un dispositif qui s'inscrit dans un cadre national, et qui privilégie une approche globale comme en témoignent les 5 thèmes sur lesquels la charte entreprises et quartiers propose de travailler.

## LA CHARTE ENTREPRISES ET QUARTIERS

### Un outil clé pour mobiliser les entreprises

Initiée en 2013 par le ministère de la Ville, la Charte Entreprises et Quartiers vise à accroître l'implication des entreprises dans le développement économique et social des quartiers prioritaires. Mobilisant initialement des grands groupes de dimensions nationale et internationale, elle intègre à présent de plus en plus des PME et se décline progressivement dans tous les territoires. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) anime la mise en oeuvre de la Charte avec l'appui des réseaux Les Entreprises pour la Cité, les Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (Crepri) et la fondation Agir contre l'exclusion (Face).

### La charte entreprises et quartiers comporte 5 grandes familles d'actions :



### Les points clés de la charte :

- L'objectif est de travailler de manière souple avec les entreprises : adhésion à une démarche et création de conventions entreprise par entreprise.
- La charte propose aux entreprises un catalogue d'actions possibles, fait le point sur ce qu'elles font déjà et sur ce qu'elles ont envie de faire.
- Des conventions signées au niveau national avec des grandes entreprises, puis une déclinaison locale.
- Une gouvernance au niveau national avec le ministère de la Ville, le CGET et les trois réseaux en charge de l'animation locale de la charte en direction des entreprises (Face, CREPI, PMS). *Au niveau local, c'est le préfet qui est en charge du déploiement.*

**« Entreprises et quartiers : une charte levier de développement économique et social », En bref, #35, CGET, mars 2015. [En téléchargement ici](#)**

70 entreprises sont signataires de la charte au niveau national, et 600 entreprises et organisations sont mobilisées dans les territoires.

Au lancement de la démarche, on peut d'ores et déjà associer les entreprises locales et les grandes entreprises signataires au niveau national qui sont présentes sur le territoire. Certaines ciblent d'ailleurs des quartiers dans lesquels elles souhaitent s'investir (exemple de L'Oréal à Aulnay-sous-Bois). Il est également possible d'y associer des TPE/PME, des entreprises des quartiers, des groupements d'employeurs (GEIQ). Le travail interentreprises est également possible et encouragé, cela constitue une forme d'innovation dans la charte (par exemple un collectif d'entreprises s'est regroupé dans une association « Tous en stage », ce qui permet à un élève d'être accueilli en stage de 3<sup>ème</sup> dans plusieurs entreprises avec une convention unique).

*Trois groupes de travail se réunissent actuellement pour aller plus loin :*

Le 1<sup>er</sup> pour formuler des recommandations aux entreprises sur les clauses sociales,

Le 2<sup>ème</sup> vise à créer un guide d'expériences sur les initiatives des entreprises en matière d'insertion,

Le 3<sup>ème</sup> porte sur l'utilisation des conventions de revitalisation pour l'emploi dans les quartiers.

### Les facteurs de succès pour le déploiement de la charte

Une des clés consiste à travailler en direct avec les entreprises pour le déploiement de la charte entreprises et quartiers, afin d'avoir un dialogue réel.

**La volonté politique du niveau local** est impérative pour que la charte puisse se déployer et produire des effets au bénéfice des quartiers. **Une gouvernance qui associe la préfecture, la DIRECCTE et**

**un club d'entreprises permet de déployer la démarche dans la durée** : c'est un facteur clé de succès pour que la démarche aboutisse. L'animation locale est ainsi très importante pour trouver des entreprises signataires et transformer cet engagement en actions concrètes.

Pour déployer la charte, il est **dans un premier temps plus facile de s'appuyer sur des entreprises ayant une culture RSE** ancienne, ce qui facilite leur engagement, avant d'essayer de diversifier les entreprises signataires. Il convient aussi de partir des actions concrètes déjà mises en place dans les entreprises, pour valoriser ce qui est déjà fait et voir ce qu'elles peuvent développer en plus, en s'inspirant des bonnes pratiques existant ailleurs, pour leur suggérer d'autres actions.

**Pour fidéliser les entreprises, il faut les accompagner dans la mise en place de la RSE** et des actions, ainsi que pour la création des outils d'évaluation de la charte. L'accompagnement des entreprises dans la charte, par les trois structures en charge de la déployer dans les territoires, est de ce point de vue primordial. Il s'agit non seulement de communiquer sur la charte pour recruter des entreprises volontaires mais aussi de les accompagner dans la définition des actions qu'elles peuvent déployer et dans la mise en place des actions en direction des quartiers prioritaires.

**Les échanges de pratiques** sont également très attendus et appréciés des entreprises, cela montre les différentes actions possibles mais aussi ce qui fonctionne bien dans les quartiers.

**Il est essentiel d'avoir une bonne coordination des acteurs** : les collectivités, l'Etat, les entreprises, mais aussi les

acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise, les acteurs de l'emploi-insertion et les associations qui touchent directement les publics des quartiers. Pour cela, il faut **déconstruire les représentations mutuelles entre entreprises, institutions publiques et travailleurs sociaux** et aller vers des représentations partagées.

**Donner une dimension territoriale aux actions est un facteur de réussite** pour le déploiement de la charte entreprises et quartiers. Ainsi, certaines entreprises préfèrent privilégier dans leur projet une mixité de territoires et/ou de publics : cela permet de sortir d'actions trop estampillées "quartiers" avec leur effet possiblement stigmatisant pour leurs participants.

**Enfin, un maillage territorial** qui facilite le lien entre les structures de l'économie sociale et solidaire, les structures d'accompagnement et d'aide à l'insertion et les entreprises qui relèvent du marché classique (qu'elles soient dans ou en dehors du territoire) est de nature rendre plus efficace l'action au bénéfice des quartiers et des publics visés.

[Voir l'interview de M du Bouetiez, chargé du pilotage de la Charte au CGET \(vidéo\)](#)



Séminaire de Montpellier, 1<sup>er</sup> mars 2017

## Les expériences présentées à Carcassonne :

### Ce qui faut retenir de ces expériences

- ▶ Les collectivités peuvent montrer l'exemple en s'engageant dans la démarche (Grand Narbonne)
- ▶ Les territoires ruraux ont des marges de manœuvre (comme l'illustre l'arrondissement de Limoux)
- ▶ Toutes les entreprises sont susceptibles d'être concernées et agir : même une entreprise récemment créée avec un ou deux salariés ! (entreprise 18 printemps)
- ▶ S'agissant des grands groupes, il peut être pertinent de commencer par solliciter des entreprises avec une « culture RSE ancienne reconnue » (anciennes entreprises publiques par exemple)

7

**Engie « la RSE fait partie de notre histoire. Elle nous permet d'être au plus près du terrain et de revoir nos codes de management » :** le groupe s'est engagé sur l'accueil de stagiaires et d'alternants et les interventions en classe, en lien avec la RSE qui fait partie de la culture de service public du groupe. Le suivi des actions avec des indicateurs constitue un point fort de la charte.

**SNCF « la RSE est présente au cœur de l'ADN de chaque cheminot » :** la SNCF est signataire de la charte au niveau national, dans le sillage de la culture RSE du groupe, puis celle-ci a été déclinée localement (à l'échelle de l'Occitanie). 30 à 40 cheminots sont volontaires pour mener des actions de tutorat et de prévention des risques ferroviaires, tandis qu'un partenariat avec l'école de la deuxième chance a été mis en place, et la présentation des métiers du ferroviaire aux femmes avec les « girls days ». Des pistes de progrès ont été identifiées, un benchmark interne à la SNCF pourrait être fait pour s'inspirer des actions qui fonctionnent et des facteurs clés de succès, mais aussi en externe pour voir ce que font les autres entreprises.

**Suez « en tant qu'employeur présent sur le territoire, on ne peut pas ne pas participer au développement de l'emploi » :** le groupe s'est engagé au sein de la charte dans le cadre de sa politique RSE. C'est un employeur présent sur tout le territoire, et à ce titre il doit participer au développement de l'emploi dans les quartiers. Un mécénat de compétences a été mis en place avec

le lycée de Carcassonne, et des sensibilisations dans les missions locales pour parler des métiers ouverts à des reconversions professionnelles vont débiter.

**18 printemps « j'ai la conviction que les TPE aussi ont leur part du travail à faire » :** l'entreprise est une TPE créée il y a un an, qui a la conviction que les TPE doivent aussi s'engager auprès des quartiers. Elle a ainsi été labellisée Lucie dès son démarrage (label RSE) et s'est engagé dans la charte entreprises et quartiers.

[Voir l'interview de la cofondatrice de l'entreprise 18 printemps \(vidéo\)](#)

**Carcassonne Agglomération « l'égalité des territoires comme axe prioritaire du projet de territoire » :** le territoire hôte de ce séminaire a présenté le rôle que peut jouer une intercommunalité pour rapprocher les entreprises des habitants des quartiers. L'agglomération a mis en place différentes actions en matière de développement économique et d'emploi, comme l'accompagnement à l'entrepreneuriat, l'ouverture d'une école régionale du numérique pour les jeunes en échec scolaire et les femmes, afin de les former à devenir développeur web, ainsi qu'un projet de création d'un espace de co-working en QPV. Un travail sur la mobilité est mené également avec une meilleure desserte en transports en commun des quartiers et la

création d'une plateforme de mobilité afin de faciliter l'accès à l'emploi et la formation.

**Arrondissement de Limoux « Des résultats concrets par une action volontaire de l'Etat et de ses partenaires »** : la charte n'est pas en place à Limoux, elle devrait être lancée avec le club FACE en 2017, mais des actions ont d'ores et déjà été amorcées. L'action « Osez l'entreprise », organisée avec les chambres consulaires et la SCIC SAPIE, permet d'accompagner les entrepreneurs des quartiers (12 projets accompagnés et 6 entreprises créées) avec un module théorique, un module d'immersion dans l'entreprise et la mise à disposition d'une boutique éphémère. Des sensibilisations à l'entrepreneuriat au lycée ont également été mises en place. Aucune grande entreprise n'est présente dans la démarche mais il est aussi possible de mettre en place des actions avec le tissu local.

[Voir l'interview de la sous-préfète de l'arrondissement de Limoux \(vidéo\)](#)

**Haute-Garonne « Un territoire qui prospecte directement les entreprises »** :

17 entreprises sont actuellement engagées dans la charte entreprises et quartiers, mise en place il y a trois ans. L'amorçage a été facilité par une culture RSE existante dans les grands groupes. Au-delà du bilan chiffré, cela crée un véritable échange entre institutions qui n'avaient pas l'habitude de parler ensemble. Ce territoire a la spécificité de ne pas disposer de club d'entreprises chargé de la mobilisation des entreprises.

**Grand Narbonne « 3 entrées possibles : la lutte contre les discriminations, la politique de la ville, la fonction d'employeur du Grand Narbonne »** : l'agglomération a fait le choix de lancer un plan de lutte contre les discriminations pour rapprocher économique et social. Un club FACE a alors été créé, et le lien avec la politique de la ville a été fait, notamment à travers l'outil INESS, dédié à l'innovation et la création d'activités ESS,

installé dans un quartier prioritaire. Le Grand Narbonne, en tant qu'employeur, est lui-même signataire de la charte Entreprises et quartier et a par exemple mis en place un Civic dating avec 18 services civiques signés dans la collectivité. L'accompagnement des entrepreneurs des quartiers est aussi un axe, avec le lancement d'Opencité (concours de création d'entreprises dans les quartiers de Narbonne, Nîmes, Montpellier et Perpignan), et la mise en place d'un CitésLab.

[Voir l'interview de la directrice Innovation et cohésion sociale, Le Grand Narbonne \(vidéo\)](#)

### Les pistes de progrès

Quel que soit l'état d'avancement des initiatives sur les territoires, les acteurs présents à la table ronde ont partagé des pistes de progrès qui portent sur :

- l'essaimage des bonnes pratiques, qui peut passer par des benchmark internes pour mettre en évidence les actions qui fonctionnent ou non et mettre en lumière les *facteurs clés de succès*, et un benchmark externe, avec un guide de bonnes pratiques ;
- le rôle et la place des entreprises, en les amenant à intégrer un réseau, le club Face ou un autre réseau ; faire en sorte qu'un maximum puisse agir en faveur des quartiers, en diversifiant les entreprises adhérentes ;
- les représentations de la RSE et du social et l'intelligence collective au service de l'innovation sociale et numérique
- le partenariat, en associant les structures et représentants de l'ESS et les acteurs de l'emploi pour cibler les publics et décliner les actions.

Tous les acteurs se sont accordés pour souligner que **la Charte « Entreprises et Quartiers » constitue un levier essentiel pour la mobilisation des entreprises au bénéfice des territoires fragiles et de leurs habitants.**

Un groupe Facebook « Entreprises et Quartiers » est également en cours de constitution.



Séminaire de Carcassonne, 28 février 2015

## VERBATIM

### *La Charte entreprises et quartier*

« Les 3 clés de la réussite pour la déclinaison de la charte entreprises et quartiers sont la volonté politique, l'animation et l'innovation. »

« La mise en place d'une véritable animation permet de mettre un coup d'accélérateur à la charte »

« L'intérêt de la charte ce sont aussi les indicateurs : les entreprises prennent des engagements concrets et mesurables ; en outre cela plaît aux entreprises (culture du tableau de bord) »

« Il faut essayer d'innover en promouvant le travail interentreprises »

« Il faut capitaliser sur les réussites des jeunes des quartiers, leur donner l'ouverture du champ des possibles, leur redonner confiance, aller les chercher pour faire autre chose que le kebab du coin ».

### *Sur l'intérêt pour les entreprises de s'inscrire dans la démarche :*

« Les salariés aiment présenter leur métiers, aiment donner de leur temps ; ils se sentent valorisés, ont l'impression de susciter des vocations... »

« Les gens des quartiers sont aujourd'hui et seront demain nos collaborateurs. »



Séminaire de Montpellier, 1<sup>er</sup> mars 2017

## Les expériences présentées à Montpellier

### **La déclinaison de la charte à Montpellier : une démarche globale partenariale Etat & Montpellier Méditerranée Métropole**

*La charte Entreprises et quartiers a été signée en juillet 2015, suite à une volonté politique forte du Préfet, du Président de la métropole et l'implication de deux vice-présidentes (politique de la ville et développement économique), dans la droite ligne du contrat de ville. La collectivité s'est organisée en transversalité pour mettre en place la charte, avec un binôme issu de deux services, le service emploi et le service politique de la ville.* Les grandes entreprises signataires de la charte au niveau national ont d'abord été sollicitées, ainsi que celles avec qui le club Face travaillait déjà (160 au total).

**Les entreprises sont intéressées par la charte car elle leur permet d'améliorer l'image, la marque employeur de l'entreprise mais aussi de travailler sur leur image en interne, et de conforter l'adhésion et la motivation des salariés.** La charte est par ailleurs perçue comme étant concrète et non « hors sol » : elle permet aux entreprises signataires de renforcer des actions qu'elles menaient déjà, mais de façon plus structurée.

*La métropole et l'Etat ont engagé aujourd'hui une deuxième phase, avec la volonté de mettre un coup d'accélérateur à la charte en mettant en place une véritable animation.* Un chargé de mission RSE et ESS a ainsi été recruté, pour contribuer au développement de la charte. Aujourd'hui, 6 entreprises ont signé une convention opérationnelle et la phase de mobilisation des entreprises, avec le club Face notamment, se poursuit.

### **L'entreprise Service You, signataire de la charte à Montpellier**

Services you fait partie des signataires d'une convention opérationnelle. Cette start up montpelliéraine a participé à l'opération Opencité, à la suite de quoi elle a souhaité

s'impliquer dans les quartiers, par volonté citoyenne. L'objectif est de générer des opportunités pour les jeunes des quartiers, de créer du lien entre les startups et ces jeunes, mais aussi d'identifier de futurs potentiels de recrutement. Aujourd'hui elle contribue à la formation des jeunes des quartiers par l'accueil de services civiques, qui réalisent un site web, et travaille avec Kaïna TV. Le rôle de l'entreprise face aux jeunes des quartiers et de leur donner des outils et des opportunités qu'ils n'ont pas, de leur montrer le champ des possibles et d'aller au contact direct des publics. Une des jeunes a d'ailleurs trouvé un emploi par la suite. [Voir l'interview du gérant de Service You \(vidéo\)](#)

### **La déclinaison de la charte Entreprise et quartiers dans le Gard**

L'initiative de la mise en place de la charte Entreprises et quartiers a été prise par la DIRECCTE, en septembre 2016. Il a été décidé de s'appuyer sur les contrats de ville et les SPEL (service public de l'emploi local), pour s'assurer de la pérennité de la démarche. 80 entreprises sont signataires dans le Gard : il s'agit d'entreprises déjà signataires au niveau national, d'entreprises locales, mais aussi des réseaux (réseau des femmes entrepreneures du Gard par exemple).

Beaucoup d'entreprises adhèrent à Face Gard, et viennent chercher une valorisation de leur engagement à travers cette charte nationale. Des diagnostics ont été réalisés, pour faire le point sur ce que chaque entreprise faisait et ce qu'il était possible de développer en plus. La charte est l'occasion d'engager une dynamique collective au bénéfice des quartiers. [Voir l'interview de la directrice adjointe de la DIRECCTE du Gard \(vidéo\)](#)

Des moyens vont être déployés au sein du club Face pour la déclinaison de la charte entreprise par entreprise : Face Gard va s'appuyer pour cela sur l'expérience des autres clubs Face. Il est important d'associer

tous les acteurs dans cette déclinaison, y compris les chambres consulaires, les réseaux d'accompagnement comme l'ADIE ou les BGE. L'Etat incite à ce qu'ils soient des partenaires associés à la démarche.

### **L'entreprise BRL, signataire de la charte dans le Gard**

BRL est signataire de la charte dans le Gard. Le groupe l'était déjà dans l'Hérault et l'Aude, ce qui a facilité son engagement. Etre signataire de la charte permet de valoriser des actions déjà réalisées et de créer des synergies avec d'autres actions et entreprises. Cet engagement permet aussi de développer des liens avec le territoire et de fédérer les collaborateurs autour de ces projets. L'entreprise accueille des stagiaires en troisième, intervient dans l'action Opencité, en coaching et dans le jury, et accompagne des actions pour éviter le décrochage scolaire des jeunes. [Voir l'interview de la directrice juridique et RSE de BRL \(vidéo\)](#)

### **Les pistes de progrès**

Il apparaît important d'amplifier l'implication des jeunes des quartiers dans les actions, mais aussi vérifier que les publics visés sont bien ceux qui sont touchés, car il n'est pas toujours facile d'aller chercher ces publics.

Cela renvoie aussi à **la question de l'évaluation des actions**. Dans les premières conventions, il s'agit d'auto-évaluation, les entreprises définissent leurs indicateurs accompagnés par les acteurs publics et les animateurs de la charte. Dans la deuxième génération de convention, l'évaluation sera co-construite avec des objectifs et des indicateurs. Les entreprises présentes ont rappelé qu'il était difficile d'évaluer leur action en termes de résultats et d'impacts. **Plusieurs modes d'évaluation sont prévus** : évaluation des conventions bilatérales entreprise par entreprise ; évaluation globale pour Montpellier Méditerranée Métropole, avec des indicateurs de moyens (ex : nombre de

stages de troisième). Face 34 prévoit de procéder à l'évaluation de l'engagement des entreprises avec des bilans annuels et une évaluation à 360° avec les associations concernées et les participants pour mesurer l'atteinte des objectifs.

Les « petits sites » de la politique de la ville (moins de 15 000 habitants), qui ne sont pas encore impliqués dans la charte entreprises et quartiers, ont rappelé leur besoin d'être outillés pour déployer ce type d'outils. Une réflexion est à conduire sur ces sites, en leur permettant notamment d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de ces démarches.

### **L'apport d'un club FACE dans l'animation de la charte "Entreprises et quartiers"**

Sur les deux séminaires, des entreprises ont témoigné (SNCF, ENGIE, 18 printemps, Services You, BRL, groupe Suez) et le rôle opérationnel du **Club d'entreprises FACE** a été mis en avant.

Dans l'Hérault, le Gard et l'Aude, ce sont en effet des clubs FACE qui démarchent des entreprises pour signer la charte et construire des actions avec elles. Il s'agit de construire une relation de long terme avec les entreprises, en créant une vraie adhésion, pour avoir une vraie plus-value sur les territoires. Dans l'Hérault, le club d'entreprises Face est un véritable levier pour que les actions des entreprises se développent dans les quartiers : [voir l'interview de la directrice de Face Hérault \(vidéo\)](#)

Dans le Gard, des moyens vont être déployés au sein du club Face pour la déclinaison de la charte entreprise par entreprise. Dans l'Aude la charte est en cours de constitution, avec une vingtaine d'entreprises de toute taille qui seront signataires.

Le club a également pour rôle de rechercher à mutualiser les actions des entreprises pour renforcer la logique de réseau et l'efficacité des actions.

## Zoom sur les missions de la Caisse des Dépôts et de l'Agence France Entrepreneur

Ces séminaires ont été l'occasion de rappeler l'acteur central qu'est la **CAISSE DES DEPOTS** dans le soutien au développement économique des quartiers, et plus largement des territoires fragiles, avec 3 axes de travail :

- **Accompagnement des porteurs de projets** (déploiement des fabriques à entreprendre par exemple, qui n'existent pas encore en Occitanie, dont l'objectif est de coordonner et mutualiser le soutien aux entrepreneurs) : il s'agit de porter la part des entrepreneurs accompagnés dans les QPV à 50% et de renforcer l'accompagnement à 5 ans pour éviter les disparitions d'entreprises après quelques années
- **Soutien à l'innovation**, qui peut passer par l'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire mais aussi par le numérique (soutien aux écoles du numérique par exemple)
- **Équité des territoires** avec des partenariats avec l'AFE, et le soutien à des dispositifs comme Osons la banlieue avec Mozaïk RH.

[Voir l'interview du directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations \(vidéo\)](#)

D'autres acteurs et outils sont à la disposition des territoires, en particulier **l'AGENCE FRANCE ENTREPRENEUR**, qui a 5 missions :

- Rôle d'animation des politiques publiques de **soutien à l'entrepreneuriat** dans les territoires fragiles
- **Promotion de l'entrepreneuriat**
- **Information et orientation** des porteurs de projets grâce au site internet [www.afecreation.fr](http://www.afecreation.fr) et à des bases de données interactives très importantes
- **Evaluation** de l'action publique de soutien à l'entrepreneuriat
- **Innovation** et détection des pratiques innovantes.

*Plusieurs initiatives ont été lancées en février 2017 pour soutenir le développement économique dans les quartiers :*

- Appel à projet « développer, animer et coordonner une offre d'accompagnement à la création/reprise dans les territoires fragiles ». Cet appel à projets vise à renforcer la présence, sur les 10 territoires sélectionnés à titre expérimental, d'une offre d'accompagnement et de financement cohérente, adaptée et accessible à ses habitants. Candidats éligibles : acteurs de l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise.
- Appel à manifestation d'intérêt par lequel l'Agence France Entrepreneur propose de soutenir, avec les Régions et les Métropoles, le changement d'échelle d'initiatives locales, dont l'impact en matière d'accompagnement à la création, reprise et développement d'entreprise dans les territoires fragiles est avéré, ainsi que la mise en œuvre d'actions pilotes prometteuses. Candidats éligibles : régions et métropoles.
- Appel à manifestation d'intérêt pour le développement d'entreprises, afin de déployer une offre d'accélérateurs de développement des TPE, auquel les acteurs publics et privés peuvent répondre.

12



Séminaire de Carcassonne, 28 février 2017

## Pour aller plus loin...

Accéder à l'ensemble des vidéos des interviews d'intervenants aux séminaires de Carcassonne et à Montpellier les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2017



« Entreprises et quartiers : une charte levier de développement économique et social »

En bref, #35, CGET, mars 2015.

[En téléchargement ici](#)

## SITES INTERNET



Agence France Entrepreneur : [www.afecreation.fr](http://www.afecreation.fr)



Face (Fondation agir contre l'exclusion) Aude : <http://www.face-aude.org/>

Face (Fondation agir contre l'exclusion) Gard : <http://www.facegard.org/>

Face (Fondation agir contre l'exclusion) Hérault : <https://fr-fr.facebook.com/FaceHerault/>

Face (Fondation agir contre l'exclusion) Pyrénées orientales : [face66@fondationface.org](mailto:face66@fondationface.org)